

37110 AUZOUER EN TOURNAINE
 TEL. 02.47.55.05.05 - FAX. 02.47.55.05.22
 garagenourry@garagenourry.fr
 TVA intra FR01734800766
 SIRET 73480076600010 - APE : 4520A



FACTURE ATELIER N° : 20210607

 Mr M LAUMONIER GERARD
 LA CHANTERIE
 37110 VILLEDOMER

N° Doc./O.R. : 80199
 Réceptionnaire : MR BALLAY ET SIMON
 Compte : LAUMO545
 Mode de règlement :
 Règlement prévu le :

PAGE	DATE	KM	MARQUE	MODELE	IMMAT.	N° SERIE/N° FAB.	DATE LIVR.
1 / 1	27/11/2021	106740	DACIA	SANDERO	BF482YZ	UU1BSDMER44578773 A340917	10/01/2011
Désignation			Référence	Temps/ Quantité	Prix Unit. H.T.	%Rem Prix Net H.T.	Montant H.T. C T

Date M.E.C. : 10/01/2011

 REMPLACEMENT DES DEUX PNEUS AV
 REMPLACEMENT DES DISQUES ET PLAQUETTES AV.

Forfait	TZA1	1,00	26,67	(32,00 T.T.C.)	26,67	2	
MONTAGE,REMPL,VALVE,MASSES,							
MAIN D'OEUVRE NON CODIFIEE	1999		inclus				
Sous Total Forfait(s) :	26,67						
MO MECANIQUE T1	01	1,00	45,00	45,00	45,00	2	
Sous Total M.O. :	45,00						
GOODYEAR 185/65 R15 88T D C B 70 EFFICIENTGRIP COMPAC	7711643948	2,00	83,50	15,00	70,98	141,96	2
PLAQUETTE GARNIE FRN AV	410602192R	1,00	58,54	58,54	58,54	2	
DISQUE DE FREIN MOTRIO-AV (X2)	8671018195	1,00	67,13	67,13	67,13	2	
Sous Total Pièce(s) :	267,63						

Vous avez 7 jours après la date de montage des pneumatiques pour participer à la promotion.


*RDV sur dunlop.fr
Offre valable sur les pneus 15 pouces et plus, 8000 hiver
ou 4 saisons, du 4 octobre au 27 novembre 2021 inclus.


	CODE TAXE	TAUX T.V.A.	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	TOTAL T.V.A.	TOTAL FACTURE	TOTAL A PAYER
	2	20,00	339,30	67,86	67,86	407,16	407,16

 Papillon à joindre à
 votre règlement

(QUI MIEUX QUE RENAULT PEUT ENTRETENIR VOTRE RENAULT)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉPARATION AU VERSO. CE DOCUMENT VOUS SERA DEMANDÉ POUR L'APPLICATION DE LA GARANTIE. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES OBJETS DES PRÉSENTS DÉBITS, JUSQU'A LEUR PAIEMENT INTÉGRAL, CONFORMÉMENT À LA LOI 80-335 DU 12 MAI 1980. T.V.A. ACQUITTEE SUR LES DÉBITS. OUTRE LES PÉNALITÉS DE RETARD (TAUX BCE MAJORE DE 10 POINTS), EN CAS DE RETARD DE RÉGLEMENT, LE CLIENT SERA REDEVABLE DE PLEIN DROIT DÈS LE PREMIER JOUR DE RETARD DE PAIEMENT, DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE 40 € OU DE TOUT AUTRE MONTANT FIXÉ PAR L'ARTICLE D.441-5 DU CODE DE COMMERCE, AU TITRE DES FRAIS DE RECOUVREMENT, ARTICLE L.441-9 DU CODE DE COMMERCE.

Client LAUMO545
 Facture 20210607
 Date 27/11/2021
 Montant dû 407,16
 Règlement